

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 27 août 2020, à 14 h 45**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Période de commentaires des élus
- 10.03** Période de questions et commentaires du public

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Octroi d'une contribution financière au montant de 2 000 \$ à l'organisme Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'organisation et la tenue du « Festival de la Petite-Bourgogne », édition 2020 et approbation de la convention à cet effet (dossier 1205111011)
- 20.02** Addenda - Modification du projet de l'organisme ROPASOM, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation de l'addenda à la convention, en raison de la pandémie COVID-19 (dossier 1195111010)

**40 – Réglementation**

- 40.01** Ordonnances - Tournoi de pétanque au carré d'Hibernia, de 13 h 30 à 18 h, les samedis du 29 août au 26 septembre 2020 (dossier 1206748002)

**50 – Nomination**

- 50.01** Nomination de Sylvie Parent à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 29 août 2020 (dossier 1207279020)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



**Dossier # : 1205111011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 2 000 \$ à l'organisme Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'organisation et la tenue du «Festival de la Petite-Bourgogne», édition 2020. Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier de 2 000 \$ à l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne afin de réaliser le « Festival de la Petite-Bourgogne », édition 2020;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. Et d'imputer cette dépense conformément à l'information inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2020-08-26 09:39

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205111011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 2 000 \$ à l'organisme Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'organisation et la tenue du «Festival de la Petite-Bourgogne», édition 2020. Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Festival de la Petite-Bourgogne est devenu une tradition dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest. Depuis plus de trente ans ce Festival met à l'honneur la diversité, la cohabitation harmonieuse et la découverte respectueuse d'autres cultures, d'autres traditions dans une optique de partage le tout dans une ambiance de célébration et de festivité. Financé tout au long de ces années par différentes enveloppes ce Festival joue en 2020, au milieu de la pandémie, un rôle beaucoup plus important que par le passé. Après un confinement interminable et le fait que plusieurs personnes et familles se sont cloîtrées pendant des mois, la communauté de la Petite-Bourgogne attend cet événement pour retrouver ses voisins, renouer avec eux et surtout reprendre l'air et le goût à la vie. Tout ceci dans le respect des consignes qui séviront au moment précis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 22 0119 du lundi 6 mai 2019  
Approbation de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 21 250 \$ à cinq organismes, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2019 (dossier 1195111006)

CA18 22 0227 du 13 août 2018  
Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 18 245 \$ à quatre organismes, dans le cadre de l'appel du projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2018 (dossier 1185111009)

CA17 22 0283 du 19 juillet 2017  
Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ à différents organismes

de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111013)

CA16 22 0227 du 7 juin 2016

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non récurrente de 23 500 \$ pour l'année 2016 à l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'événement Vivre ensemble 2016 (dossier 1164399002)

CA15 22 0440 du 1er décembre 2015

Motion pour la solidarité et la création de liens sociaux au sein de la diversité de l'arrondissement du Sud-Ouest

## **DESCRIPTION**

**1. Nom de l'organisme :** Association des jeunes de la Petite-Bourgogne / Youth in motion

**Nom du projet :** Festival de la Petite-Bourgogne

**Brève description du projet :** À travers l'organisation d'un Festival incluant de la musique, de la nourriture, des jeux, etc. inviter les participants à se retrouver après le long confinement et à reprendre conscience de la diversité de traditions, de langues, de coutumes, de religions, d'origines ethniques, d'orientations sexuelles qui forment notre richesse comme société. L'organisme mettra sur pied diverses activités pour faire connaître et mettre en lumière cette richesse en prenant soin de respecter les consignes de santé en vigueur.

**Montant de la contribution recommandé : 2 000 \$**

### **Directives Covid 19 lors d'événement**

Les promoteurs de festivals et d'événements peuvent ainsi reprendre leurs activités, à condition de se conformer aux directives suivantes :

- Les entrées et sorties de sites d'événement devront être contrôlées de façon à respecter, en tout temps, un maximum de 250 personnes sur le site extérieur.
- Des mesures doivent être mises en place pour maintenir une distance de 2 mètres entre les participants qui ne résident pas à une même adresse.
- S'il y a plus d'un site extérieur pour un même festival, ces sites devront être distincts et non contigus, avec des zones d'accès et d'attente différentes.
- Le promoteur devra afficher sur son site la signalétique nécessaire au rappel des consignes sanitaires applicables.

Parmi les mesures en vigueur, il y a :

1- Respecter la distanciation physique en tout lieu

Les mesures de distanciation physique de deux mètres doivent être respectées, et ce, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur. Ainsi, les événements doivent permettre de ne pas s'approcher à moins de deux mètres d'une personne qui ne réside pas sous le même toit.

2- Hygiène des mains et étiquette respiratoire

- Faire la promotion des mesures d'hygiène des mains en rendant disponible le matériel nécessaire (savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc.) aux entrées de site.
- Promouvoir la pratique de l'étiquette respiratoire.

- se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains;
- utiliser des mouchoirs à usage unique;
- jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
- utiliser des poubelles sans contact;
- éviter de se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.

### 3- Respecter les consignes d'isolement lorsqu'elles s'appliquent

- Les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement. Elles ne doivent pas participer à des événements à l'extérieur dans un lieu public.
- Les personnes qui sont considérées comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent. Elles ne doivent pas participer à des activités à l'extérieur dans un lieu public.

### Consignes spécifiques (selon ce qui est applicable)

#### 4. Pour les artistes et leur équipe

- Les équipes les plus petites et les plus stables possibles sont privilégiées pour favoriser la distanciation physique et la réduction des contacts. Pas de personnel « volant » si possible.
- Les poignées de main et les accolades doivent être évitées.
- Le partage d'objets est à éviter. Si ce n'est pas possible, les objets devront être désinfectés entre chaque utilisateur, à l'aide de lingettes désinfectantes, par exemple.
- Les numéros ou les spectacles en duos ou en groupes et comportant et des contacts physiques doivent être évités, sinon les artistes doivent porter un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton).
- Les travailleurs et les artistes qui doivent manipuler les décors, des équipements, des objets ou des accessoires doivent se laver fréquemment les mains.
- Les artistes ne pourront disposer de loges.

#### 5- Pour les prestations et événements

- Des agents de prévention devront être présents pour s'assurer du respect des consignes, pour limiter le nombre de personnes en fonction de l'espace disponible et pour s'assurer que les gens se dispersent graduellement de façon à ne pas créer de goulots d'étranglement.
- Prévoir une entrée et une sortie sur le site afin d'éviter les faces à faces en début et fin de prestation.
- Un rappel des consignes de base de santé publique doit être fait avant chaque représentation, verbalement ou par des affiches ou tout autre moyen de communication.
- Des repères visuels doivent être utilisés pour indiquer le 2 mètres entre les festivaliers.
- Un moyen physique doit séparer les artistes des spectateurs de façon à maintenir en tout temps la distance de 2 mètres.
- Les prestations ne doivent pas impacter les autres usages de l'espace public (ex. corridors sanitaires, circulation des piétons), afin de ne pas nuire à l'application de consignes de santé publique propres à ces lieux.

## 6- Aucun promotion, ni diffusion

- Ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement les heures, les dates et les lieux de l'événement.

## JUSTIFICATION

Cette longue et douloureuse pandémie n'a épargné personne mais le contrecoup a été plus sévère chez les familles les plus démunies qui se sont retrouvées confrontées à leur difficile situation dans des conditions et des réalités qui étaient déjà difficiles avant mars 2020. Un pourcentage important des habitants de la Petite-Bourgogne sont des immigrants (récents et moins récents), éloignés de leurs pays d'origine, avec des familles nombreuses logés dans des infrastructures surpeuplés à un moment où les écoles ont été fermées pendant de longs mois. De plus de nombreux ménages et individus ont vécu un isolement presque total de par le manque de littératie numérique, d'outils et de branchement internet. Il va sans dire que la santé, physique et mentale de ces personnes a été mise à rude épreuve malgré les efforts de la Coalition de la Petite Bourgogne et de tous les organismes du milieu pour venir en aide à leur population. Le Festival de la Bourgogne vient comme un baume pour ces personnes à qui la pandémie a volé leur printemps et leur été, qui savent bien que l'hiver est en chemin et qui anticipent, avec angoisse, la venue d'une deuxième vague. Ce moment, ces quelques heures, offertes par les activités du Festival, seront peut-être les seuls moments de répit, de réconfort qui leur feront oublier cette pandémie.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien octroyé en 2019</b>	<b>Soutien recommandé pour le 2020</b>
<b>1</b>	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne / Youth in motion	Festival de la Petite-Bourgogne	5 000 \$	2 000 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts prévus sont sensiblement les mêmes que par le passé mais avec une composante post-confinement qui donne à l'événement une tout autre portée et pertinence mais aussi toute une nouvelle façon de procéder pour respecter les conditions et les restrictions de santé, de distanciation physique et autres recommandations qui seront appliqués à la date du festival. Les activités proposées favorisent le rapprochement des communautés, renforcent le sentiment d'appartenance et d'inclusion.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En cette année particulière, du à la COVID-19, le comité organisateur du Festival de la Petite-Bourgogne offrira des festivités sécuritaires qui seront conformes aux mesures sanitaires établies par la Santé Publique.

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de la Covid-19 a

un impact sur la réalisation du Projet, l'organisme pourra soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet. Également, advenant que les dates de remise de la reddition de comptes prévues à l'article 4.5.1 de la présente Convention ne puissent être respectées, le Responsable pourra fixer une nouvelle date de remise.

Dans l'éventualité où certains projets ne pourraient être réalisés, les organismes seront invités à déposer de nouveaux projets lesquels feront l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François ARIANO-LORTIE  
regisseur

Le : 2020-08-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1195111010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Modification du projet de l'organisme ROPASOM, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation de l'addenda à la convention, en raison de la pandémie COVID-19

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification à la convention conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme ROPASOM, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2020-08-26 09:41

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195111010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Modification du projet de l'organisme ROPASOM, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville -MTESS 2018-2023) et approbation de l'addenda à la convention, en raison de la pandémie COVID-19

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite des impacts que la pandémie a eu sur le projet original déposé originalement par le ROPASOM ce dernier a décidé de l'annuler.  
L'Organisme a déposé un nouveau projet. Le financement octroyé au projet original, dans l'enveloppe Ville MTESS pour ce 2020-2021, ainsi que l'intervention financière demeurent inchangés.

**Nouvelle proposition:**

**Nom de l'organisme : ROPASOM**

**Nom du projet :** Parcours de marche solidaire pour relier, lier et ne pas oublier

**Brève description du projet :** Aborder le deuil à travers un projet qui met l'emphase sur la vie qui continue. Favoriser le vieillissement actif et le sentiment d'appartenance à la communauté. Provoquer des moments de recueillement par la marche en conscience et les différents arrêts proposés (ex: devant des jardins de mémoire devant les CHSLD financé par la Fondation Santé Urbaine CIUSSS) avec le soutien de spécialistes du deuil auxquels les aînés auront accès pour dénouer ce processus qui peut être difficile, délicat et insécurisant. Permettre, à travers de cette planification et mise en oeuvre, la découverte du quartier et des quartiers avoisinants dans un parcours de marche solidaire, reliant tous les projets (marches historiques, ruelles vertes etc.).

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 400 \$**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 24 août 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en développement communautaire

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195111010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ à 27 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les 29 conventions à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M \$, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail,

d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG19 0325 du 20 juin 2019**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

### **CG18 0372 du 21 juin 2018**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 octobre 2018

### **CG17 0195 du 18 mai 2017**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CA19 22 0331**

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 26 000 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1197481003)

### **CA19 22 0091**

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$ à 26 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des projets de conventions à cet effet (dossier 1195111003)

### **CA19 22 0159**

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111005)

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ aux 27 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les 29 conventions à cet effet.

## **QUARTIER PETITE-BOURGOGNE**

### **1. Nom de l'organisme : AMITIÉ SOLEIL INC.**

**Nom du projet :** Accompagnement scolaire parents enfants

**Brève description du projet :** Soutenir les parents allophones et anglophones afin de répondre, de façon personnalisée, à leur besoin d'accompagner leurs enfants dans leur démarche scolaire.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 858 \$**

### **2. Nom de l'organisme : ATELIER 850**

**Nom du projet :** Programme parascolaire enrichi

**Brève description du projet :** Axé sur la réussite scolaire des 6-12 ans la programmation est composée de trois axes : l'aide aux devoirs, les saines habitudes de vie et la découverte artistique et culturelle.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 \$**

### **3. Nom de l'organisme : COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI (CÉDA)**

**Nom du projet :** Club Énergie

**Brève description du projet :** Animation auprès des jeunes de 6 - 14 ans pour qu'ils développent de nouvelles compétences sociales et motrices ( Arts de la scène, les jeux collectifs, discussion sur des enjeux qui les retouchent, saine alimentation, sorties, événements à caractère familial, etc).

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 28 497 \$**

### **4. Nom de l'organisme : LES YMCA DU QUEBEC, POINTE-SAINT-CHARLES**

**Nom du projet :** Animation en agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne

**Brève description du projet :** Initier et outiller des résidents d'HLM à la gestion d'un potager urbain, aux principes d'agriculture et de cohabitation harmonieuse.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 831 \$**

## **QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT- PAUL**

### **5. Nom de l'organisme : CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT (CARD)**

**Nom du projet :** JeunAction

**Brève description du projet :** Implication des jeunes de 13-17 ans à la mise en œuvre de programmes de radio, participation à l'aide aux devoirs et à d'autres initiatives en actions communautaires et de participation citoyenne.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 19 000 \$**

### **6. Nom de l'organisme : MAISON D'ENTRAIDE ST-PAUL ET ÉMARD**

**Nom du projet :** Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP

**Brève description du projet :** Mettre en place des activités d'éducation (70) via des ateliers de cuisine, dégustations, transformation et kiosques interactifs pour contrer le gaspillage alimentaire.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 094 \$**

**7. Nom de l'organisme : MAISON RÉPIT-OASIS**

**Nom du projet :** Service de répit continu en période estivale

**Brève description du projet :** Offrir aux familles défavorisées financièrement ayant des personnes à charge la possibilité de prendre la relève pendant 2 semaines pour que les parents aidants naturels puissent se reposer.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 18 906 \$**

**8. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST**

**Nom du projet :** L'Agriculture à votre portée (projet VECSP)

**Brève description du projet :** Améliorer la disponibilité et l'accessibilité à des légumes frais et des produits locaux aux résidents de VECSP en ciblant principalement les ménages à faible revenu.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 15 000 \$**

**9. Nom de l'organisme : STATION FAMILLES**

**Nom du projet :** De fil en aiguille

**Brève description du projet :** Favoriser l'autonomisation des femmes à travers des ateliers de couture. Des sujets sont choisis par les participants pour susciter des discussions en groupe. Un service de Halte-garderie sera offert en même temps pour développer les 5 sphères de développement des enfants.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 000 \$**

**QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES**

**10. Nom de l'organisme : ACTION SANTÉ DE POINTE ST-CHARLES**

**Nom du projet :** Repas collectif et soutien social

**Brève description du projet :** Améliorer la santé physique et mentale des participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs, économiques tout en brisant l'isolement et favorisant l'entraide.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$**

**11. Nom de l'organisme : CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE ST-CHARLES**

**Nom du projet :** Arobase-lab (@lab)

**Brève description du projet :** Vulgariser et favoriser l'accès aux technologies de la communication et de l'information et l'usage de l'ordinateur. Favoriser la découverte à de nouveaux équipements (laptop, tablette, téléphone intelligent).

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 886 \$**

**12. Nom de l'organisme : CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE ST-CHARLES**

**Nom du projet :** Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe St-Charles

**Brève description du projet :** Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers un projet alternatif-solidaire de sécurité alimentaire. Promouvoir l'implication de bénévoles, la prise de conscience et l'empowerment citoyen.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$**

**13. Nom de l'organisme : COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL**

**Nom du projet :** Les Rendez-vous avec vos droits

**Brève description du projet :** Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones) pour permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits et les ressources disponibles. Favoriser la socialisation entre ces personnes.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$**

**14. Nom de l'organisme : FAMILLES EN ACTION**

**Nom du projet :** Les pères prennent leur place

**Brève description du projet :** Favoriser l'implication des pères dans la vie de la famille et de la communauté à travers des activités et des horaires adaptés pour eux.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 800\$**

**15. Nom de l'organisme : LA MAISON DES JEUNES DE POINTE ST-CHARLES inc.**

**Nom du projet :** Improvisons un peu

**Brève description du projet :** Favoriser l'épanouissement des jeunes, le sentiment d'appartenance et la création de liens à travers la pratique de l'« Improvisation ».

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 000 \$**

**16. Nom de l'organisme : MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE -ST-CHARLES**

**Nom du projet :** Les friperies de Madame prend congé

**Brève description du projet :** Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Vise la réinsertion sociale et à briser l'isolement.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 500 \$**

**17. Nom de l'organisme : MAISON SAINT-COLUMBA**

**Nom du projet :** Groupe d'action communautaire des hommes

**Brève description du projet :** Groupe de soutien pour hommes qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser leur propre prise en charge et leur implication citoyenne.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$**

**18. Nom de l'organisme : PARTAGEONS L'ESPOIR (QUÉBEC)**

**Nom du projet :** Ateliers de cuisine collective parent et enfant

**Brève description du projet :** Ateliers hebdomadaires de cuisine pour parents et enfants. Confection de recettes santé, apprentissage des procédures d'hygiène et de sécurité dans la cuisine.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$**

**19. Nom de l'organisme : PASSERELLE**

**Nom du projet :** Je m'active et je prends ma place sans violence

**Brève description du projet :** Soutien à des familles qui ont vécu de la violence familiale ou conjugale pour reprendre du pouvoir sur leur vie et pour mieux comprendre ce qu'ils vivent. Suivis individuels et de famille offerts. Ateliers et activités socioculturelles.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 000 \$**

**QUARTIER SAINT-HENRI**

**20. Nom de l'organisme : CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES (CCFA)**

**Nom du projet :** Le système D\* des aînées (\*Le système débrouillardise)

**Brève description du projet :** Ateliers pour les aînées en vue de briser l'isolement, améliorer la sécurité alimentaire, leur condition physique et mentale et leur faire connaître les ressources du milieu. Échanges intergénérationnels et fabrication de projets artisanaux pour redonner une deuxième vie à des objets.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 12 831 \$**

**21. Nom de l'organisme : CENTRE RÉCRÉATIF,CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (crcs)**

**Nom du projet :** Programme de loisirs, implication, formation au CRCS

**Brève description du projet :** Initiation des jeunes au fonctionnement d'un centre

communautaire et de loisir en leur offrant de la formation sur divers aspects: gouvernance, animation, relation avec les usagers entretien, etc.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 071 \$**

**22. Nom de l'organisme : FAMIJEUNES**

**Nom du projet :** Les parents engagés

**Brève description du projet :** Favoriser l'empowerment des parents au sein de la communauté en reconnaissant leur expertise unique. Le groupe de parents engagés encouragera la participation de l'ensemble des parents aux actions qu'ils auront choisi.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 362 \$**

**23. Nom de l'organisme : MAISON BENOIT-LABRE**

**Nom du projet :** Alimentation, pauvreté et exclusion

**Brève description du projet :** Soutenir des services de repas et de dépannages alimentaires afin de répondre aux des besoins des personnes vulnérables du quartier.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 902 \$**

**24. Nom de l'organisme : MAISON DES JEUNES LA GALERIE INC**

**Nom du projet :** Coop 3643, coopérative annuelle

**Brève description du projet :** Permettre aux jeunes 12-17 ans de participer à la gestion d'une coopérative, de gérer des contrats, de réaliser des produits d'entretien ménager en les mettant sur le marché, de découvrir l'esprit d'une coopérative et de faire de l'argent de poche, le tout durant toute l'année.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 14 385 \$**

**25. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST**

**Nom du projet :** Saint-Henri, un quartier nourricier (projet SH)

**Brève description du projet :** Vise l'amélioration de la qualité de vie et l'implication dans la communauté par l'agriculture urbaine. Promotion de connaissances de base relatives au jardinage et à l'éducation alimentaire.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 9 635 \$**

**PROJETS INTERQUARTIERS**

**26. Nom de l'organisme : LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**

**Nom du projet :** Pacte au parc

**Brève description du projet :** Ce projet envisage trois phases d'intervention différentes (printemps, été, automne) pour favoriser une utilisation du parc Campbell-Ouest inclusive et respectueuse.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 600 \$**

**27. Nom de l'organisme : LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON**

**Nom du projet :** Spécialistes en inclusion

**Brève description du projet :** Offrir une expertise en accompagnement et en support d'intervention auprès des jeunes accompagnateurs qui travaillent avec des jeunes à besoins particuliers dans les camps de jour réguliers de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Les employés embauchés sont des étudiants en psychologie, en éducation spécialisée ou en adaptation scolaire.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 26 384 \$**

**28. Nom de l'organisme : PRÉVENTION SUD-OUEST**

**Nom du projet :** BUMP Médiation - Projet de médiation urbaine dans la Bourgogne

**Brève description du projet :** Les intervenants agissent sur les différentes sphères de la vie des résidents de la Petite-Bourgogne et d'autres quartiers. Prioritairement concentrés sur les enjeux jeunesse, les intervenants accompagneront ces derniers dans une

perspective d'empowerment et de prise de conscience de leurs droits et responsabilités.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$**

**29. Nom de l'organisme : ROPASOM**

**Nom du projet :** Rendez-vous des aînés 2020

**Brève description du projet :** Le Rendez-vous des aînés est une action inscrite au plan d'action du ROPASOM qui vise à briser l'isolement des aînés, à les informer des ressources et à les sensibiliser sur les enjeux qui les touchent. Cette année l'événement se concentre sur les enjeux d'habitation et souhaite faire un tournant éco responsable.

**Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 400 \$**

**JUSTIFICATION**

Les projets présentés rejoignent directement les citoyens les plus démunis de l'arrondissement. Que ce soit pour briser l'isolement, améliorer la santé par l'intégration de bonnes habitudes de vie, de l'aide aux devoirs, des activités de loisir ou de sport récréatif, les projets visent à mobiliser les citoyens pour former une communauté vibrante où chacun et chacune a sa place. La cohésion sociale est un enjeu majeur dans les quartiers vu la grande diversité d'origines des personnes qui ont élu l'arrondissement comme lieu pour vivre.

Les projets répondent tous aux priorités de notre plan d'action intégré en développement social ainsi qu'aux plans d'action des Tables de quartier. Il ne faut pas oublier que si bien l'attrait des quartiers séduit de nombreuses personnes bien nanties, le Sud-Ouest demeure l'arrondissement avec le plus haut taux de logements sociaux.

Pour recevoir les demandes de projet, l'arrondissement coordonne un appel à projet et les demandes sont analysées par des comités de sélection auxquels participent différents acteurs du milieu. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 327 942 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

	Quartier	Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien Recommandé 2020	Soutien projet global
				2017	2018	2019		
1	1	PB	Amitié Soleil inc.	0 \$	5 658 \$	5 658 \$	6 858 \$	100 %

<b>2</b>	<b>2</b>	<b>PB</b>	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	22 000 \$	22 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	16,52 %
<b>3</b>	<b>3</b>	<b>PB</b>	Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	21 686 \$	21 686 \$	22 499 \$	28 497 \$	48,46 %
<b>4</b>	<b>4</b>	<b>PB</b>	Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles	Agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne	0 \$	3 838 \$	4 029 \$	4 831 \$	45,86 %
<b>5</b>	<b>1</b>	<b>VECSP</b>	Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	JeunActions	0 \$	0 \$	18 820 \$	19 000 \$	23,68 %
<b>6</b>	<b>2</b>	<b>VECSP</b>	Maison d'entraide St-Paul et Émard	Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP	13 787 \$	14 064 \$	16 212 \$	22 094 \$	72,30 %
<b>7</b>	<b>3</b>	<b>VECSP</b>	Maison Répit Oasis	Service répit continu en période estival	0 \$	0 \$	0 \$	18 906 \$	100 %
<b>8</b>	<b>4</b>	<b>VECSP</b>	Pro-Vert Sud-Ouest	L'Agriculture à votre portée	17 027 \$	16 093 \$	17 382 \$	15 000 \$	12,60 %
<b>9</b>	<b>5</b>	<b>VECSP</b>	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	7 530 \$	6 600 \$	7 772 \$	9 000 \$	100 %
<b>10</b>	<b>1</b>	<b>PSC</b>	Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	7 086 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	42,68 %
<b>11</b>	<b>2</b>	<b>PSC</b>	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Arobase-Lab (@Lab)	6 600 \$	6 886 \$	6 886 \$	6 886 \$	100 %
<b>12</b>	<b>3</b>	<b>PSC</b>	Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-St-Charles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	100 %
<b>13</b>	<b>4</b>	<b>PSC</b>	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	6 300 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	100 %

<b>14</b>	<b>5</b>	<b>PSC</b>	Familles en Action	Les pères prennent leur place	0 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	100 %
<b>15</b>	<b>6</b>	<b>PSC</b>	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Les friperies de Madame Prend congé	9 000 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	5,28 %
<b>16</b>	<b>7</b>	<b>PSC</b>	La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	41,51 %
<b>17</b>	<b>8</b>	<b>PSC</b>	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	2 200 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	100 %
<b>18</b>	<b>9</b>	<b>PSC</b>	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	4 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	12,18 %
<b>19</b>	<b>10</b>	<b>PSC</b>	PasserElle	Je m'active et prend ma place ... sans violence	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8,20 %

<b>20</b>	<b>1</b>	<b>SH</b>	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	20 000 \$	17 044 \$	15 169 \$	12 831 \$	89,28 %
<b>21</b>	<b>2</b>	<b>SH</b>	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	Programme de loisirs, implication, formation au CRCS St-Zotique	0 \$	0 \$	0 \$	4 071 \$	100 %
<b>22</b>	<b>3</b>	<b>SH</b>	Famijeunes	Les parents engagés	0 \$	0 \$	9 554 \$	8 362 \$	38,75 %
<b>23</b>	<b>4</b>	<b>SH</b>	Maison Benoit-Labre	Alimentation, pauvreté et exclusion	0 \$	0 \$	0 \$	10 902 \$	100 %
<b>24</b>	<b>5</b>	<b>SH</b>	Maison des jeunes La Galerie	Coop 3643, coopérative annuelle	13 267 \$	14 283 \$	14 283 \$	14 385 \$	40,43 %
<b>25</b>	<b>6</b>	<b>SH</b>	Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	13 386 \$	15 447 \$	15 212 \$	9 635 \$	58,34 %

<b>26</b>	<b>1</b>	<b>INTERQUARTIERS</b>	Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	25 000 \$	22 000 \$	20 600 \$	20 600 \$	41,15 %
<b>27</b>	<b>2</b>	<b>INTERQUARTIERS</b>	Loisirs Monseigneur Pigeon	Spécialistes en inclusion	26 384 \$	26 384 \$	26 384 \$	26 384 \$	100 %
<b>28</b>	<b>3</b>	<b>INTERQUARTIERS</b>	Prévention Sud-Ouest	BUMP Médiation - Projet de médiation	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	6,77 %

294	INTERQUARTIERS	Ropasom	urbaine dans la Bourgogne	5 400 \$	5 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	58,96 %
			Rendez-vous des aînés 2020					

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce(s) projet(s) s'inscrit(vent) dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets ici déposés contribuent tous au mieux-être des citoyens du Sud-Ouest. Que ce soit dans l'immédiat comme le dépannage alimentaire, ou sur du long terme comme l'aide aux devoirs, les actions proposées favorisent une meilleure qualité de vie.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de Covid-19 a un impact sur la réalisation du Projet, l'Organisme pourra soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet. Également, advenant que les dates de remise de la reddition de comptes prévues à l'article 4.5.1 de la présente Convention ne puissent être respectées, le Responsable pourra fixer une nouvelle date de remise. Dans l'éventualité où certains projets ne pourraient être réalisés, les organismes seront invités à déposer de nouveaux projets lesquels feront l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

- Les projets feront l'objet de suivis de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
- Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.
- En ce qui consiste les projets triennaux les rapports d'étape seront considérés pour autoriser la reconduction. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

## VALIDATION

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-03-18

Marc-Antoine DIONNE  
Chef de section - Centre sportif et  
installations

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1206748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Tournoi de pétanque au carré d'Hibernia, de 13 h 30 à 18 h, les samedis du 29 août au 26 septembre 2020

D'édicter les ordonnances nécessaires pour le Tournoi de pétanque ayant lieu les samedis du 29 août au 26 septembre 2020 au carré d'Hibernia, de 13 h 30 à 18 h, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>))

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2020-08-26 09:45

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206748002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Tournoi de pétanque au carré d'Hibernia, de 13 h 30 à 18 h, les samedis du 29 août au 26 septembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>))

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Tournoi de pétanque CA19 22 0277 9 septembre 2019 Ordonnances - événements publics

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Tournoi de pétanque	Familles en action	Carré d'Hibernia	L'événement : les samedis du 29 août au 26 septembre 2020 de 13 h 30 à 18 h Montage : les samedis du 29 août au 26 septembre 2020 de 13 h à 13 h 30 Démontage : les samedis du 29 août au 26

septembre 2020 de 18 h à 18 h 30 En cas d'intempéries : remis au 3 octobre en cas de pluie
--

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)).

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les promoteurs d'événement doivent mettre en place des mesures de sécurités reliés à la COVID-19 et suivre les recommandations du gouvernement et de l'INSPQ.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site web de l'arrondissement ainsi qu'au Bureau Accès Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin RACETTE  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-21

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL  
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



**Dossier # : 1207279020**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Nomination de Sylvie Parent à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 29 août 2020

De nommer Sylvie Parent à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 29 août 2020.

**Signé par** Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2020-08-26 09:46

**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207279020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de Sylvie Parent à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 29 août 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement est nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement. Un affichage et un processus de dotation a eu lieu afin de combler ce poste de façon permanente. Mme Sylvie Parent s'est qualifiée et a été retenue au terme du processus. Par conséquent, il y a lieu de procéder à sa nomination à titre de secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Procéder à la nomination de madame Sylvie Parent, à titre de Secrétaire d'arrondissement, à compter du 29 août 2020.

**JUSTIFICATION**

L'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LRQ, chapitre C-11.4) stipule ceci :  
 " **27.** Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire.

Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi. "

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leur connaissance, les signataires du présent dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-26

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en  
arrondissement

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement